

La Lettre de NaturEssonne

Bulletin de NaturEssonne

Association d'Étude et de Protection
de la Nature en Essonne

Siège social : 10, place Beaumarchais
91600 SAVIGNY -SUR-ORGE
tel : 01 69 96 77 75
SIRET n°40062440900027

naturessonne@naturessonne.fr
www.naturessonne.fr

novembre 2019 - N°74

"...il comprit que les associations renforcent l'homme, mettent en relief les dons de chacun, et donnent une joie qu'on éprouve rarement à vivre pour son propre compte..." Italo Calvino Le Baron perché

L'EDITO

La biodiversité ? On en fait partie !

Juste une espèce parmi les autres, dépendante des autres.

Une évidence me direz-vous, et pourtant la collectivité veut seulement réellement s'en rendre compte depuis quelques mois, en situation d'alerte absolue car les activités humaines mettent en danger l'autorégulation de notre fragile petite planète vivante.

Vu de l'espace, comme nous le montrait encore récemment Thomas Pesquet, nous sommes juste protégés du néant par une fine couche d'atmosphère dépendante de fragiles équilibres qui maintiennent la vie sur terre.

Dès lors, en tenir compte et se donner bonne conscience, en protégeant une infime partie de notre territoire de l'action dévastatrice de l'homme, ne suffit plus !

Il ne faut bien sûr pas négliger ces mesures de protection. La mise en œuvre de la politique Européenne Natura 2000, le maintien de nos réserves et parc nationaux, la politique de protection des Espaces Naturels sensibles de notre département, l'action des Conservatoire d'Espaces tel que ProNatura île-de-France, restent, parmi d'autres, des outils majeurs de protection de la nature.

Et NaturEssonne y contribue largement par l'implication de ses salariés et de ses bénévoles.

Mais il faut maintenant passer à autre chose, élargir notre vision : réintroduire partout où l'on peut les équilibres naturels garants de notre survie, planifier la suppression progressive des substances toxiques qui empoisonnent le monde vivant, changer les mentalités, informer, pour que chacun refuse l'inacceptable point de non-retour dont nous approchons à grands pas.

Je me réjouis de voir que nous contribuons à ces démarches : quand notre expertise est sollicitée dans la démarche de réintroduction de la biodiversité dans les golfs, quand nous réalisons des Atlas communaux de la biodiversité, quand nous agissons en amont des révisions des Plans Locaux d'Urbanisme pour rappeler à nos élus les richesses biologiques présentes sur leurs communes, quand nous accompagnons la démarche de protection du Cirque de l'Essonne, quand nous faisons découvrir et aimer la diversité des espèces par nos suivis et nos recensements, etc.

Notre Programme d'activité et cette lettre représentent bien le dynamisme de notre association.

Bonne lecture !

Christian Soebert, président

"Colette fait partie de la petite équipe fondatrice qui, voici quelques années (bientôt vingt) porta la SEPNE sur les fonds baptismaux de Villiers-sur-Orge [...] Au fil des ans elle est devenue un peu notre "Mamie" à tous. Peut-on envisager une sortie sans Colette ? Au bois de Fayel ou bien en Charente, son fidèle chauffeur la dépose casquette en tête et calepin à la main, à l'heure exacte du rendez-vous. Dès lors, œil aux aguets et oreille en alerte, elle ne ratera rien, détaillant les chants d'oiseaux, questionnant l'animateur, et établissant patiemment des listes d'espèces. [...]

Et puis, lorsqu'il faut tenir un stand, lorsqu'elle est prévenue la veille pour le lendemain, Colette répond présente avec gentillesse et simplicité. [...] Dans son jardin du Bois des Roches, Colette observe les passereaux. Il y en a de toutes sortes. Le Bruant zizi, impudique, volette entre les buissons bas. Ainsi, jumelles en mains, elle se prépare à la prochaine sortie. [...]

Extraits de La Lettre n°29 - juillet 1998

Colette Tixier est décédée le 27 juin dans sa 89^{ème} année.



LES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

Cet évènement national, dédié aux territoires et aux élus en matière de préservation de la biodiversité, est l'occasion pour experts, associations, collectivités locales et pouvoirs publics, de partager leurs expériences, leurs attentes et leurs difficultés face à la préservation de la biodiversité.

Il se donne pour objectifs :

- D'enrichir la réflexion sur la reconquête de la biodiversité en proposant des ateliers de co-construction de solutions,
- De mobiliser l'ensemble des acteurs,
- D'alimenter l'agenda national et international.

Il constitue aujourd'hui un rendez-vous incontournable pour les pouvoirs publics, collectivités locales, entreprises, experts et associations. Il leur permet de mutualiser leurs connaissances et leurs savoirs, d'exposer leurs attentes et de faire part de leurs problématiques relatives à la protection du patrimoine naturel et du vivant.

Cette année, la 9^{ème} édition de ces assises s'est déroulée sur le territoire de l'agglomération Paris-Saclay, du 19 au 21 juin [1].

Suite à la demande du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, NaturEssonne a présenté les suivis effectués par l'association lors d'une matinée sur les marais dans le cadre des Assises de la Biodiversité le 21 juin.

Cette matinée a réuni une trentaine de personnes et lors de cette balade à vélo, nous avons traversé les marais de l'Essonne en commençant par le marais de Fontenay-le-Vicomte où nous avons fait plusieurs arrêts (observatoires, prairie des Highland cattle,...). Un arrêt était consacré aux suivis effectués par les bénévoles de NaturEssonne avec des explications sur le suivi du Blongios nain et des comptages Wetlands, entre autre. Puis nous sommes passés par le parc de Villeroy pour finir par arriver au Domaine départemental de Montauger où un apéritif nous attendait.

Florine Paldacci



Dans ce cadre, NaturEssonne a participé :

➤ Aux ateliers dédiés :

- aux "Zones de Protection Naturelle Agricole et Forestière"
- aux "Stratégies Régionales pour la Biodiversité"
- aux "PLU et PLUi : vers une VRAIE prise en compte de la biodiversité ?"
- à "Un enjeu émergent : trame noire pour lutter contre la pollution lumineuse"
- aux "Espèces Exotiques Envahissantes"

➤ **A la Visite des marais** de la basse vallée de l'Essonne pour évoquer le suivi du Blongios nain et l'intérêt de la présence des roselières, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne,

➤ **A la conférence** organisée à Orsay sur la protection de la biodiversité francilienne co-animée par le Museum d'Histoire Naturelle et l'Agence Régionale pour la Biodiversité [2],

➤ **A la "pose du 1^{er} pieu"** du futur observatoire de la Réserve conventionnelle de l'Étang vieux, située au sein de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay. NaturEssonne participe depuis plus de 4 ans à ce projet dans le cadre du Comité de Pilotage composé de tous les partenaires concernés.

Ces assises sont l'occasion d'échanger avec nos partenaires locaux, départementaux et régionaux, d'alerter sur les problématiques que nous rencontrons et de contribuer à notre niveau à faire émerger des idées allant dans le sens de la préservation de la biodiversité.

Martine Lacheré

SOMMAIRE

L'éditorial du Président	P. 01
Les Assises de la biodiversité	P. 02
Groupe ornitho	P. 04
Groupe Études & Protection	P. 09
Groupe Amphibiens & Reptiles	P. 16
Groupe Gestion Conservatoire	P. 17
Groupe Botanique	P. 19
Groupe Lépidoptères	P. 21
Revue de Presse	P. 23
Brèves	P. 24

pour en savoir plus

[1] Informations générales sur le site des Assises : <https://www.idealco.fr/evenement/assises-biodiversite/>

Audio des conférences et ateliers : <https://www.mixcloud.com/RadioRadioToulouse/playlists/assises-nationales-de-la-biodiversite-2019/>

[2] <https://www.arb-idf.fr/publication/panorama-de-la-biodiversite-francilienne-2019>

LES ASSISES NATIONALES DE LA BIODIVERSITÉ

Le déroulé de vos journées

Mercredi 19 juin 2019

- **8h30** : Accueil café sur le salon
- **9h30** : **Séance plénière d'ouverture** (voir détail page 9)
- **12h30** : Buffet déjeunatoire sur le salon
- **14h00** : Temps salon au RDC et expositions aux étages
- **14h30** : **Première session d'ateliers en parallèle** (page 9 et suivantes)
- **16h00** : Temps salon au RDC et expositions aux étages
- **16h30** : **Deuxième session d'ateliers en parallèle** (page 12 et suivantes)
- **18h00** : Temps salon, expos, visites (détail page 19), réunion sur la motion ENS de l'ADF
- **19h30** : Cocktail apéritif sur le salon offert par les collectivités accueillantes

Jeudi 20 juin 2019

- **8h30** : Accueil café sur le salon
- **9h00** : Concours Villes de Miel (rendez-vous près de l'accueil)
- **9h30** : **Troisième session d'ateliers en parallèle** (page 14 et suivantes)
- **11h00** : Temps salon au RDC et expositions aux étages
- **11h30** : **Quatrième session d'ateliers en parallèle** (page 16 et suivantes)
- **13h00** : Buffet déjeunatoire sur le salon
- **14h00** : **Séance plénière de clôture** (voir détail page 18)
- **17h30** : Fin des 9^{es} Assises nationales de la biodiversité
- **18h00** : Ouverture des expositions au grand public et marché des producteurs locaux
- **20h00** : Séance de cinéma ouverte à tous en auditorium

Vendredi 21 juin 2019

- **8h00** : Accueil sur le parvis du Palais des Congrès, départ pour les visites de sites
- **9h00** : Visites de sites (détail page 19)

le groupe ornitho

LES PROSPECTIONS DES OEDICNÈMES CRIARDS

Depuis 2008 NaturEssonne surveille attentivement aussi bien l'arrivée des migrateurs, fidèles à leur lieu de nidification, entre avril et mai, que les rassemblements postnuptiaux avant leur départ pour l'Afrique ou l'Espagne, où ils passent la saison froide.

Cette année, **les prospections pré-nuptiales** ont eu lieu les 14 avril, 4 et 18 mai, menées tantôt par Gilles Touratier, tantôt par Jean-Marc Ducos.



14 avril

Nous étions quatre ce matin au rendez-vous, la température était basse à 7 heures: seulement -3°C.

Cela ne nous a pas empêchés de voir les Oedicnèmes. D'emblée sur le parking du silo à Champmotteux, nous avons pu observer de loin un individu posé dans un labour mais les conditions pour le voir étaient difficiles car nous étions face au soleil qui se levait. Nous nous sommes ensuite dirigés vers Boigneville et là nous avons pu voir un deuxième oedicnème assez actif, en vol puis courant dans les champs de céréales. 2 autres oedicnèmes ont été observés près de la ferme de Danjouan et un couple avec probablement une femelle couvant aux "Enfers" sur la commune de Champmotteux. Pour ce dernier, nous avons eu quelques difficultés car de loin nous ne savions pas si nous avions affaire à un vulgaire cailloux et en fait c'était bien un oedicnème plaqué au sol, comme quoi, il faut toujours être vigilant !

4 mai

Avec une très mauvaise météo, seulement 5 individus ont pu être observés au sud de Gandevilliers et au sud-ouest de Champmotteux

18 mai

14 Oedicnèmes ont été observés sur les quadras prospectés. Les résultats restent faibles comparés à ceux des années précédentes.

Deux facteurs négatifs sont à prendre en compte, qui ne facilitent pas l'installation de cette espèce : la disparition progressive des jachères ou des friches et des cultures qui ne conviennent pas à l'Oedicnème criard, très présentes cette année dans les secteurs que nous avons prospectés (blé, orge).

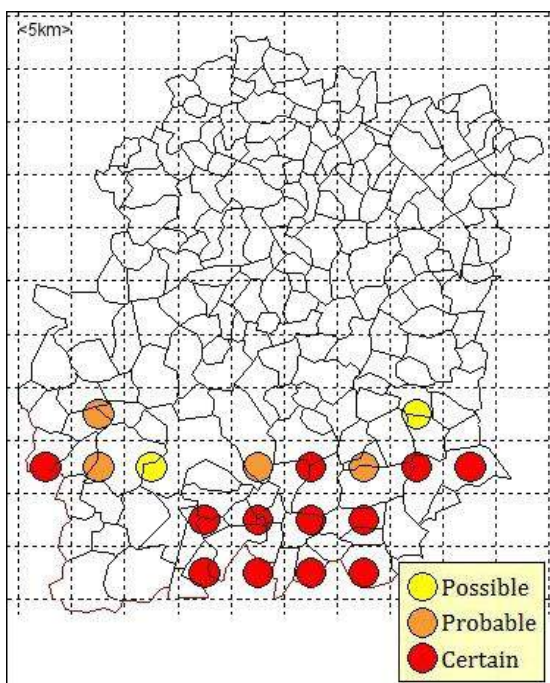
Quant aux **comptages lors des rassemblements post-nuptiaux**, ils ont eu lieu les 18 septembre, 5 et 16 octobre

18 septembre

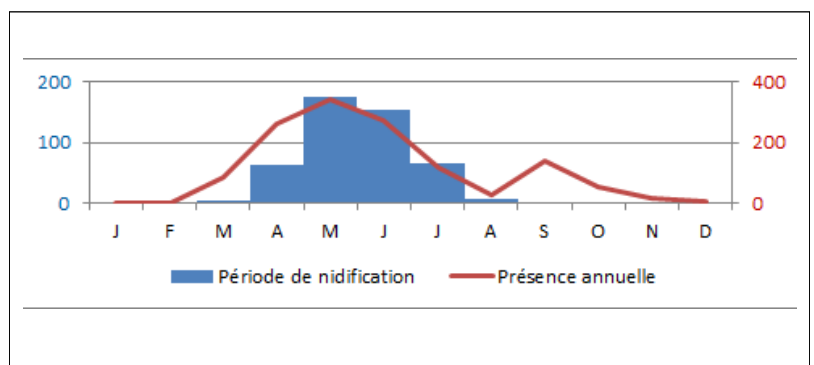
Plusieurs Oedicnèmes ont été vus ou entendus sur l'ensemble des 5 zones prospectées. Ils semblent encore éparpillés sur l'ensemble des zones prospectées. Nous vérifierons lors du prochain comptage si les effectifs sont plus élevés qu'en septembre car tous les Oedicnèmes ne semblent pas encore regroupés. Il faudra vérifier si un regroupement est présent sur le secteur d'Ansonville (au sud d'Ezerville) ou sur Gandevilliers ou un petit groupe d'une douzaine d'individus a été repéré.

5 octobre

Au total, une trentaine d'individus ont pu être décomptés, sur Gandevilliers, au sud de Champmotteux et sur Ezerville-Ansonville



Statut biologique en Essonne	
Nicheur et migrateur rare	
Statut UICN en Ile-de-France	Statut de protection français
quasi menacée	espèce protégée
Habitat	
plaines agricoles, carrières, prairies	





À LA DÉCOUVERTE DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE MONTAUGER

Sortie proposée par Anna EVEN le 15 septembre 2019

Texte : Anna Even - photos : Laurent Baudon
(compte-rendu détaillé sur demande)

LE GROUPE ORNITHO

La période étant peu propice aux observations ornithologiques, l'objectif de la sortie était surtout de découvrir le site récemment aménagé et ouvert au public. **Le domaine départemental de Montauger** est classé Espace Naturel Sensible. Il a été acquis en 2002 par le Département pour le préserver. Il s'étend sur 20 ha dans la Vallée de l'Essonne sur la commune de Lisses. C'est un endroit riche pour la faune et la flore.

On trouve sur le domaine 25 habitats naturels : Marais, Prairie, Verger, Roselière, Bois ...On peut y observer 400 espèces végétales, 19 espèces de mammifères, 90 espèces d'oiseaux : Grande Aigrette, Faucon Crécerelle, Grèbe huppé et castagneux, Martin pêcheur... , 15 espèces de libellules, 16 espèces de criquets et sauterelles, 95 espèces de papillons...

Nous avons observé les oiseaux du site sous un beau soleil (18°C) entre 9h et 11h30. Nous avons rencontré 17 espèces d'oiseaux, en voici la liste.

Sur le premier observatoire au bord de l'étang, nous avons observé :

★ 4 Grèbes castagneux *Tachybaptus rufficolis*

★ 4 Canards colverts *Anas platyrhynchos*

★ 3 Foulques macroules *Fulica atra*

★ 1 Héron cendré *Ardea cinerea*

Nous avons pu entendre autour de l'observatoire le chant du Pic Vert *Picus viridis* et du Rouge-gorge *Erithacus rubicula*.

En nous dirigeant vers le bord de l'Essonne, nous avons observé un Grimpereau des jardins *Certhia brachydactyla*, un pic Épeiche *Dendrocopus major*, des Perruches à collier *Psittacula krameri* et une Pie bavarde *Pica pica*.

Sur les bords de l'Essonne, nous avons observé un Écureuil roux et un lézard vert. Côté oiseaux, nous avons entendu et observé les espèces suivantes :

★ Sitelle torchepot *Sitta europea* (cris)

★ Pigeon ramier *Columba palumbus* (chant et observation en vol)

★ Mésanges (cris)

★ Merle noir, *Turdus merula* (alarme)

★ Grimpereau des jardins *Certhia brachydactyla* (observation et cris)

★ Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* mâle > 2

★ Mésange nonnette *Poecile palustris*, (cris)

Enfin, nous avons entendu et observé une Buse variable *Buteo buteo* et entendu les cris d'un Faisan de Colchide *Phasianus colchicus*.



Fauvette à tête noire ? Mésange nonnette ? comment les distinguer ?

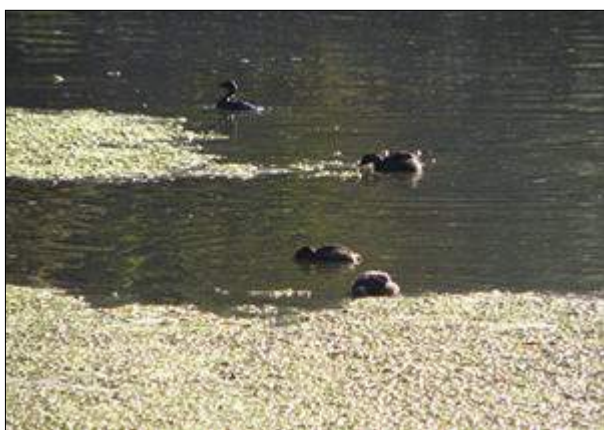
Fauvette à tête noire	Mésange nonnette
Son milieu : bois ombragés à sous-bois touffu ; parcs et jardins à sous-bois fourni	Son milieu : forêts de feuillus non éclaircies souvent humides avec de nombreux arbres morts : grands jardins, parcs avec vieux arbres et sous-bois ; bosquets, haies, massifs de feuillus avec sous-bois.
Espèce en général solitaire en dehors de la période de reproduction. Peuvent former des petits groupes en hiver ou en migration.	Espèce généralement très sociable et grégaire.
Chante de mars à juin puis de mi-août à octobre.	Chante de janvier à avril.
Picore des insectes en voletant nerveusement parmi les branches.	Cherche sa nourriture à faible hauteur dans les herbes et fourrés.
Description : <ul style="list-style-type: none"> • Calotte noire ne descendant que jusqu'au-dessus des yeux • Joues et dos gris • Gorge blanche 	Description : <ul style="list-style-type: none"> • Calotte noire plus grande • Bavette noire • Joues blanches contrastant avec le manteau brun gris



Grimpereau des bois ? Grimpereau des jardins ? Comment les distinguer ?

Grimpereau des bois	Grimpereau des jardins
<p>Son milieu : forêts denses de feuillus et de conifères à des altitudes et latitudes plus élevées que le Grimpereau des jardins. Prédilection pour les cimes touffues des conifères.</p> <p>Espèce en général solitaire en dehors de la période de reproduction.</p> <p>La période des chants s'ouvre entre fin décembre et début mars pour se terminer fin juin – juillet. Les chants peuvent ensuite reprendre entre août et octobre.</p> <p>Capture ses proies sur l'écorce qu'il explore en remontant en spirale, avançant par petits sauts. Il s'y agrippe avec ses ongles robustes et en s'appuyant sur les plumes rigides de sa queue, à la manière des pics.</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bec plus court que le Grimpereau des jardins, également légèrement arqué • Ongles plus longs et plus acérés qui lui permettent de s'accrocher aux écorces lisses mieux que le Grimpereau des jardins • Différences subtiles des motifs alaires : grande encoche à la barre alaire formant un angle droit noir • Tache blanche à l'arrière de l'œil • Dessus brun strié • Gorge et poitrine blanche 	<p>Son milieu : forêts de feuillus, parcs arborés, vergers, bosquets, bois et hautes futaies claires de feuillus ou mixtes.</p> <p>Espèce en général solitaire en dehors de la période de reproduction. Le Grimpereau des jardins est plus sensible au froid et plusieurs individus peuvent se regrouper pour passer la nuit dans des anfractuosités d'arbres par grand froid.</p> <p>Le chant peut être entendu toute l'année, il est régulier de janvier à juin puis en automne.</p> <p>Capture ses proies sur l'écorce qu'il explore en remontant en spirale, avançant par petits sauts. Il s'y agrippe avec ses ongles robustes et en s'appuyant sur les plumes rigides de sa queue, à la manière des pics.</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bec long, légèrement arqué • Ongles courts • Différences subtiles des motifs alaires : "gradins" noirs égaux le long du bord de la barre alaire • Tache blanche à l'arrière de l'œil • Dessus brun strié • Gorge et poitrine blanche

les 4 Grèbes castagneux



au potager de Montauger



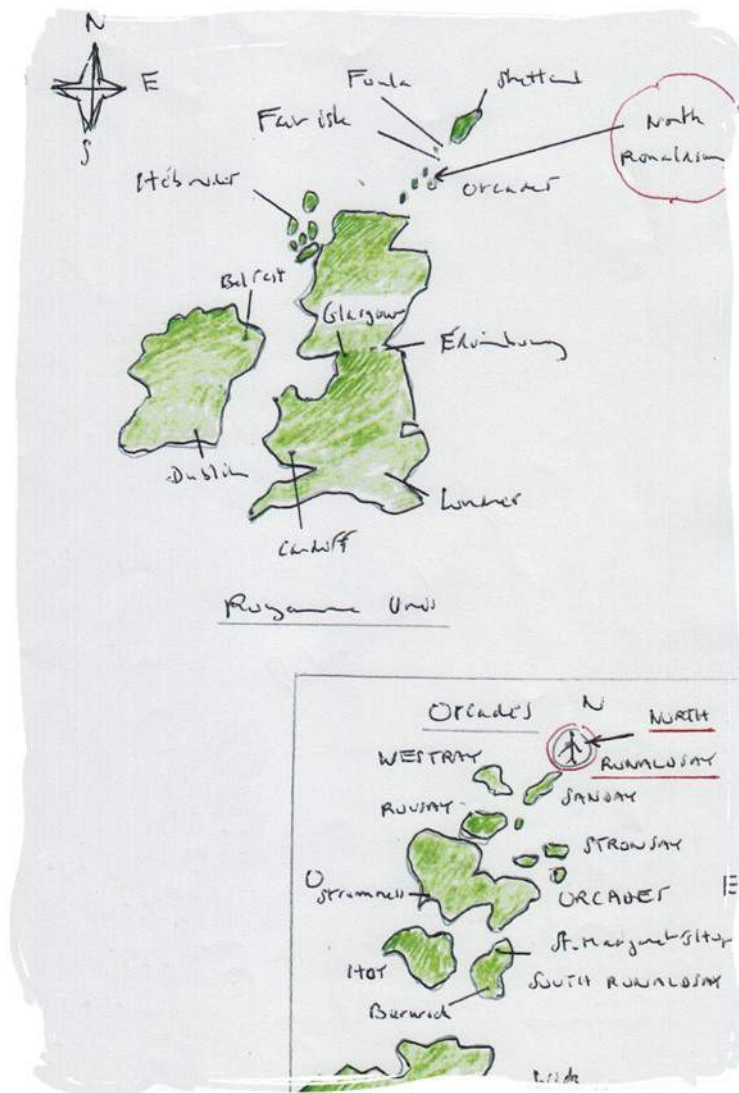
pour en savoir plus

- Brochure du Département sur le Domaine départemental de Montauger [http://www.essonne.fr/fileadmin/5-cadre_vie_environnement/patrimoine_naturel/contenus/depliantMontauger-40x60_V10-web.pdf]
- Un guide d'identification : **Le guide ornitho de Lars Svensson** édité chez Delachaux et Niestlé. Il existe désormais une version numérique du guide téléchargeable sur smartphone ou tablette qui offre également la possibilité d'écouter les chants.
- **L'atlas départemental des oiseaux nicheurs en Essonne** : Période 2004-2013 publié par Natur'Essonne en 2016.
- Un livre paru récemment sur le comportement des oiseaux d'Europe, bien illustré et très instructif : **Le Comportement des oiseaux d'Europe** écrit par Armando Gariboldi et Andrea Ambrogio (éditions de la Salamandre - 2018).
- **Le Guide des chants d'oiseaux d'Europe Occidentale** de François Charron et André Bosson (Delachaux et Niestlé) un livre CD très utile pour l'apprentissage : les oiseaux sont classés par milieu et les chants y sont décrits.
- Les livres de **Paul Géroutet** (Delachaux et Niestlé) qui racontent avec beaucoup de détails la vie des oiseaux d'Europe, notamment ici ceux consacrés aux passereaux (2 tomes).
- Vous pouvez bien sûr aussi retrouver des informations sur les oiseaux et les chants sur des sites internet. Je vous conseille le site Oiseaux.net, qui propose des enregistrements de qualité.

UNE ENVIE
DE VOYAGE
?

NORTH RONALDSAY

Parmi les îles des Orcades, pour qui aime le birdwatching de terrain, North Ronaldsay rivalise avec la légendaire Fair Isle.



North Ronaldsay mesure 4 miles dans la longueur, et 1 mile dans la largeur.

Paul FRENCH y a trouvé de nombreuses raretés, et peu de monde. La beauté pure de l'île attire tous les amoureux de ces lieux éloignés. Étonnamment peu d'ornithologues y séjournent.

Au programme, des occasionnels : la Locustelle de Pallas, le Bruant des neiges, la Bécasse double, le Gobemouche nain, la Grive de Sibérie, la Bergeronnette citrine, la Rousserolle verderolle, le Bruant nain, le Torcol, le Pouillot à grands sourcils, de petits échassiers dont l'Huitrier-pie, la Pie-grièche écorcheur, le Hibou moyen-duc, l'Épervier d'Europe, la Sterne arctique, le Plongeon à bec blanc, le Gerfaut (forme blanche), le Phalarope à bec étroit, le Gobemouche à collier, le Bruant à calotte blanche, le Gorgebleue, le Roselin cramoisi, l'Hypolaïs ictérine.

Il faut noter le baguage fréquent de l'Océanite tempête, et occasionnellement celui de l'Océanite culblanc, ainsi que de l'Océanite de Swinhoe.

Comme vous pouvez le voir, l'île de North Ronaldsay est un bon endroit pour dénicher la perle rare.

Lorsque le temps est clément, la vue est spectaculaire, avec Fair Isle au nord-est, Foula au nord. L'archipel des Orcades s'étend vers le sud. Par temps calme on a la chance d'observer des cétacés : les Orques ont récemment

suscité des articles à sensation.

On considère en général qu'il est préférable de faire le voyage en septembre : c'est le mois où l'on trouve le maximum d'espèces.

Si le birdwatching de qualité sur ce site vous intéresse, il y a de fortes chances que vous trouviez une ou deux espèces rares. Vous pourriez aussi tomber sur une trouvaille qui n'aurait pas encore été recensée.

On favorisera l'observation par groupe de 5 personnes. En automne, le climat et l'île entière de North Ronaldsay donnent une idée des conditions idéales pour pratiquer l'observation d'espèces rares.

Auteur de l'article : Paul FRENCH (Birdwatch août 2001)

Traduction, adaptation et résumé : Sébastien FOIX

UN OBSERVATOIRE AU-DESSUS DES ÉTANGS DE SACLAY



Il faut les aimer les oiseaux pour aller admirer ceux qui ont trouvé refuge aux étangs de Saclay. Car actuellement, seul un promontoire plutôt éloigné des berges est installé juste au bord d'une route très passante. La situation va nettement s'améliorer puisque d'ici le printemps 2020 les passionnés et les scolaires pourront essayer de repérer les grandes aigrettes, les goélands argentés ou les martinets noirs depuis un observatoire ornithologique.

Le Parisien

La pose du premier pieu de ce futur spot s'est déroulée ce jeudi après-midi 20 juin.

Le futur observatoire, imaginé par L'Atelier Plantago, ressemblera à un nid émergeant de la roselière. Il s'agira d'un édifice circulaire se dressant 2m au-dessus de l'eau, placé sur pilotis. Le projet s'élève à 339 106 €, dont 105 399 € financés par la petite commune de Saclay. Le reste est pris en charge par le Conseil départemental, le Conseil régional d'Ile-de-France, le fonds européen Leader et la communauté Paris-Saclay.

Même si ce n'était que symbolique, de nombreux politiques, membres d'associations et Alain Bougrain-Dubourg, le président de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), ont fait le déplacement.

Car avant de pouvoir enfoncer ce pieu au cœur d'un site militaire (il appartient à la Direction générale des armées essais propulseurs), et en pleine zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay, il aura fallu plus de 20 ans de réflexion avant que le projet n'aboutisse enfin.

C'est l'association des étangs et rigoles du plateau de Saclay (Ader) et son président Gérard Delattre qui sont à l'initiative de cet observatoire [...] "On a recensé dans ce haut lieu ornithologique francilien 255 espèces d'oiseaux. Cet ensemble de roselières, d'arbustes et de peupliers, abrite la nidification de 60 espèces. Une telle richesse a permis le classement de l'étang Vieux en réserve naturelle en 1980".

Pierre Le Maréchal, professeur émérite de l'université Paris-Sud et responsable scientifique de la réserve des étangs de Saclay, rappelle que dès les années 1950, le Muséum national d'histoire naturelle "a trouvé ici le lieu idéal pour lancer des études sur la migration des oiseaux".

"Outre les 255 espèces, dont trois colonies de hérons cendrés, de grands cormorans et sternes, on observe aussi ici des espèces d'insectes et de plantes protégées en Ile-de-France ou en France, poursuit-il. Au fur et à mesure de l'urbanisation du plateau, il est apparu indispensable d'offrir un abri adapté pour les observations et animations, à la fois loin du bruit, à l'écart des risques de traversée de la route et à l'abri des intempéries".

"Il faut multiplier les actions qui favorisent l'épanouissement de la biodiversité. Ce sont les petites choses qui prennent de l'importance et la réalisation d'actions très simples qui peuvent faire bouger la situation. Comme disait Albert Einstein, « le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal mais par ceux qui les regardent sans rien faire ». Alors il faut agir !" Conclue Alain Bougrain-Dubourg

Extrait de l'article du Parisien de l'Essonne



AU VOLEUR DE POMMES !

Si vous voulez vous faire bien voir des Merles, voici comment procéder : Aller chercher les pommes tombées des arbres et non ramassées en octobre-novembre. Les conserver au sec dans un grenier. Ne pas les manger toutes vous-mêmes, sinon ce n'est pas la peine ! Attendre pour les sortir les premiers véritables grands froids : gel et neige prolongés (particulièrement en février, le mois de la mort pour tous les oiseaux). Prendre la précaution de bien étaler les fruits sous des arbres afin d'offrir aux Merles un abri sûr en cas de danger...vous verrez comme ils seront contents !



le saviez-vous ?

Depuis 1997 NaturEssonne assure un suivi de la population du **Blongios nain** sur les étangs de Saclay, comme sur d'autres sites de reproduction probable, entre mai et septembre.

pour en savoir plus

<http://natureessonne.fr/index.php?id=23&page=3>

Source : La Hulotte n°8 - janvier 1973



Pendant l'été, NaturEssonne a été sollicitée dans le cadre de deux actions différentes :

- ★ La préparation du renouvellement de la Réserve de biosphère de Fontainebleau
- ★ L'évaluation du SRCE dans les PNR franciliens.

★★★



Qu'est-ce qu'une réserve de biosphère ?

Une réserve de biosphère (RB) est une aire protégée reconnue par l'UNESCO comme une région modèle conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, avec l'appui de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation, dans le cadre du programme sur l'Homme et la biosphère (MAB).

Celle de **Fontainebleau** a été créée en 1998. Suite à la création du PNR du Gâtinais en 1999, le territoire du Parc a été intégré à celui de la réserve.

pour en savoir plus

<http://www.biosphere-fontainebleau-gatinais.fr/>

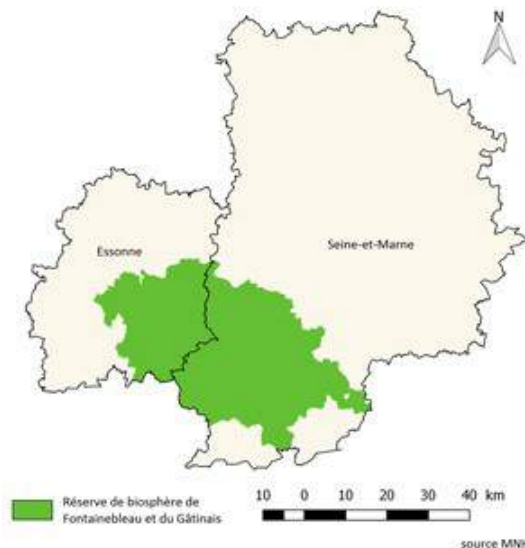
Pourquoi NaturEssonne a-t-elle été sollicitée ?

L'association qui anime les actions menées sur la réserve doit rendre compte de ce qui a été fait sur son territoire depuis 10 ans, afin d'obtenir le renouvellement du label "réserve de biosphère" en 2020.

NaturEssonne menant des actions sur certaines communes du territoire, celles-ci devaient être communiquées à l'Unesco. Nous avons donc transmis les éléments concernant :

- ★ les actions menées dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur les communes du Gâtinais,
- ★ la gestion réalisée au niveau de la Lande à Sarothamne, dans le cadre de l'exploitation de la carrière menée par l'entreprise Fulchiron, située sur la commune de Maisse,
- ★ le suivi de l'avifaune de plaine (Édicnème criard...) sur les communes du sud-est de l'Essonne.

Suite aux échanges que nous avons eus, NaturEssonne a été invitée à se joindre à l'association de la réserve : le sujet est à l'étude.



source MNHN



Qu'est-ce que le SRCE ?

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le volet régional de la trame verte et bleue (TVB). Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

C'est un document cadre co-élaboré par l'État et le Conseil régional. Il oriente les stratégies et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il s'impose à ces derniers dans un rapport de "prise en compte". C'est un outil d'aide à la décision. Il fournit une base de connaissance partagée à l'échelle régionale en amont des projets et notamment des documents d'urbanisme.

En Ile-de-France, cette élaboration a été officiellement lancée en octobre 2010. Le SRCE Ile-de-France a été approuvé par délibération du Conseil régional le 26/09/2013 et adopté par un arrêté du préfet de la région Ile-de-France le 21/10/2013. Il est révisable tous les 6 ans, à l'issue de l'analyse par les maître d'ouvrage, État et Conseil régional, des résultats obtenus par sa mise en œuvre.

Pourquoi NaturEssonne a-t-elle été sollicitée ?

Six ans après sa création, un bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre du SRCE dans les Parcs Naturels Régionaux (PNR) franciliens est en cours. L'objectif est de partir des pratiques/actions de chaque acteur en faveur des continuités écologiques sur son territoire d'actions et d'envisager les pistes d'amélioration à apporter au schéma.

C'est dans ce cadre que NaturEssonne a été invitée à participer à un **atelier d'échanges** afin d'apporter sa contribution, en tant que partenaire des 2 PNR, pour des actions menées par l'association, sur certaines parties de leurs territoires situées dans le département de l'Essonne.

Cet atelier était piloté par la DRIEE et le CEREMA et a permis de fructueux échanges entre les représentants des 2 PNR et leurs partenaires.

Pour NaturEssonne, c'est le prolongement des études que l'association a menées durant les années 2006 à 2011 pour contribuer à l'élaboration du volet régional de la trame verte et bleue (TVB), qui allait servir de base au Comité régional Trames verte et bleue (CRTVB) pour établir le SRCE.

Souhaitons que la révision qui suivra le bilan établi apporte de nouvelles possibilités d'actions en faveur de la TVB...



pour en savoir plus

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-plaquette-de-presentation-du-srce-r934.html>

Martine Lacheré



Cours d'eau modifié et déclassé en fossé à Perthes (77)

Cartographie des cours d'eau et zones non traitées en Île-de-France : reparlons-en* !

★★★

DE RÉCENTES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES CONDUISENT À RÉDUIRE LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES.

LE DROIT DE L'EAU S'EST RÉCEMMENT ENRICHİ D'UNE NOUVELLE NOTION PERMETTANT D'ENCADRER L'USAGE DE PESTICIDES À PROXIMITÉ DES ZONES EN EAU : LES POINTS D'EAU. C'EST AUTOUR DE CES POINTS QUE SE TROUVENT **LES ZONES NON TRAITÉES (ZNT)**. IL S'AGIT DE ZONES SUR LESQUELLES TOUTE APPLICATION DIRECTE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EST INTERDITE. LA REDÉFINITION DU COURS D'EAU, PUIS LA TROP GRANDE AUTONOMIE LAISSÉE AUX PRÉFETS POUR METTRE EN PLACE LA PROTECTION DES ZNT ONT EU POUR CONSÉQUENCE UNE MISE EN APPLICATION TRÈS HÉTÉROCLITE DE CETTE PROTECTION SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, AU GRÉ DES RAPPORTS DE FORCE LOCAUX AVEC LES AGRICULTEURS. C'EST CE QUE CONSTATE UNE RÉCENTE ÉVALUATION DU CGEDD¹. DE PLUS, CETTE PROTECTION FAIT RÉFÉRENCE À UNE CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU FAISANT ELLE-MÊME DÉBAT. **L'ÎLE-DE-FRANCE EN EST UN EXEMPLE FRAPPANT, CE QUE DÉPLORE LE MILIEU ASSOCIATIF DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.**

En France, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (dite "LEMA"), adoptée en 2006 constitue le texte central de la politique française de l'eau. Elle transpose en droit français la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) qui harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure **l'obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques** dans l'ensemble de l'Union européenne.

La DCE fixe comme objectif de rétablir - ou de maintenir lorsque c'est déjà le cas - le bon état des milieux aquatiques, c'est-à-dire des cours d'eau, des plans d'eau, des eaux littorales (eaux côtières et eaux dites "de transition" - estuaires et lagunes par exemple) et des eaux souterraines.

Avant 2016, il n'existait pas de définition réglementaire d'un cours d'eau, seul le fossé était défini dans la loi. Cela pouvait être favorable à la prise en compte dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 de tous les rus, ruisseaux, linéaires en eau indiqués sur la carte IGN.

En août 2016 est adoptée la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Elle inscrit dans le code de l'environnement (article L. 215-7) une définition du cours d'eau à l'aide des 3 critères principaux suivants :

- . Présence d'un lit naturel à l'origine
- . Présence d'un débit suffisant une majeure partie de l'année
- . Présence de source indépendante des précipitations

Le travail de cartographie des cours d'eau consiste à rechercher les informations bibliographiques permettant d'analyser les critères principaux et à compléter les analyses par des expertises de terrain. Des indices complémentaires peuvent être recherchés en cas de difficulté sur l'analyse des 3 critères principaux.

En France, il existe plusieurs types de cours d'eau différents. Une mauvaise mise en œuvre de ce travail de cartographie présente un risque de régression environnementale.

¹ CGEDD, Protection des points d'eau - Évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du 4 mai 2017, publié le 1^{er} juillet 2019.

* voir *La Lettre* n°69 pages 4-5



Cartographie des cours d'eau (suite)

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE SANTÉ

La qualification de cours d'eau est déterminante pour la protection de ce dernier car **sur tous les milieux non reconnus comme cours d'eau sur les cartographies des cours d'eau, la Loi sur l'Eau ne s'applique plus.** Cette loi régit tous les travaux en milieu aquatique susceptible d'impacter un cours d'eau. Des travaux modifiant la structure comme des travaux pour élargir (recalibrage) ou rendre plus rectiligne (rectification) et autres modifications du profil deviennent alors envisageables sans démarche préalable au titre de la Loi sur l'eau. Ces travaux non maîtrisés peuvent mener à une banalisation des écosystèmes de têtes de bassin qui sont vitaux pour le maintien du fonctionnement et de la qualité de l'ensemble des rivières du bassin versant. De surcroît, ils constituent des zones importantes pour la conservation de la biodiversité. Le rôle de régulation des crues des milieux aquatiques sera aussi impacté : un cours d'eau élargi, avec des pentes trop abruptes et déconnecté de ses zones humides riveraines (qui jouent le rôle d'éponge), transférera plus rapidement l'onde de crue vers l'aval.

Une autre conséquence dommageable de la cartographie des cours d'eau réside dans le fait que d'autres réglementations y font référence, au lieu de la définition légale du cours d'eau. C'est le cas des points d'eau autour desquels sont appliquées les ZNT.

LA DÉFINITION DES POINTS D'EAU BÉNÉFICIAIRE DES ZNT

Avec un objectif différent, l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché de pesticides [codifié à l'article L. 253-1 du Code rural] a défini une autre notion, le "point d'eau", à laquelle s'appliquent les ZNT. L'arrêté définit les points d'eau comme étant l'ensemble des cours d'eau identifiés en application de l'article L. 215-7 du code de l'environnement d'une part et, d'autre part, l'ensemble des éléments du réseau hydrographique figurant sur les cartes IGN.

L'arrêté prévoit également qu'il appartient aux préfets de département de désigner les "points d'eau" à prendre en compte pour l'application de la ZNT.

En application de ces nouvelles dispositions, l'ensemble des préfets de France ont pris des arrêtés définissant des "points d'eau", avec des critères variables.

Dans les départements de **l'Essonne**, la **Seine-et-Marne**, les **Yvelines** et le **Val d'Oise**, les points d'eau sont définis comme étant les linéaires classés uniquement cours d'eau ou indéterminés sur les cartographies des cours d'eau départementales, les cours d'eau identifiés au titre des règles de bonnes conditions agricoles et environnementales qui ne

concernent qu'un nombre très restreint de cours d'eau

en réalité, ainsi que les mares indiquées sur la carte IGN. **Or certains linéaires ne sont plus considérés comme des cours d'eau sur la cartographie des cours d'eau, les ZNT n'y protègent donc plus les linéaires concernés.** Un enjeu de santé publique réside donc dans le fait que des masses d'eau de surface et souterraines seront davantage contaminées par les pesticides.

LA SITUATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Le travail a été très hétérogène sur le territoire francilien. C'est dans les départements de la grande couronne que se situent les enjeux de cette cartographie. Ces enjeux sont la dégradation de la qualité de l'eau, le déclassement des cours d'eau de tête de bassin versant et des espèces qui y sont liées et pour finir un enjeu réel de santé publique via l'eau potable.

Le problème réside dans le fait que l'appréciation des critères de la définition est variable selon les acteurs. La loi ne définit pas de méthode commune. Cependant, une méthodologie ait été définie au niveau régional en Île-de-France en concertation. Malheureusement, celle-ci n'est pas respectée rigoureusement par tous les acteurs. Cela aboutit au déclassement en fossé, ce qui soustrait de toute protection le linéaire concerné

L'Essonne illustre le cas extrême d'une démarche fondée uniquement sur la volonté politique de réponse favorable aux demandes de la profession agricole, volonté non justifiée au regard de la définition légale. L'objectif politique affiché a dès le début été une cartographie qui se voulait complète à court terme. Le travail a été précipité, sans expertise de terrain rigoureuse et objective et sans concertation satisfaisante de tous les acteurs. Cela a mené à des déclassements massifs des linéaires de têtes de bassin, sans application des critères de la jurisprudence sur le terrain, incluant des masses d'eau identifiées au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Les conclusions des expertises de terrain de l'Agence Française pour la Biodiversité qui statuaient sur des statuts de cours d'eau ont été volontairement ignorées.

L'arrêté préfectoral définissant les points d'eau ZNT fait uniquement référence à la cartographie des cours d'eau : cette dernière comportant une proportion importante de linéaires classés en fossés sans justification, la restriction des points d'eau aux seuls cours d'eau actuellement cartographiés provoque une grave dégradation du niveau de protection vis-à-vis des produits phytosanitaires en comparaison avec la définition de l'arrêté ministériel.





Cartographie des cours d'eau (suite)

En Seine-et-Marne le travail des trois dernières années a abouti à la perte d'environ 10% de cours d'eau, soit plus de 400 kilomètres. Certaines décisions concernant le statut des linéaires à fort enjeu agricole ont été prises davantage sur le plan politique qu'à la lumière des éléments techniques factuels à disposition.

Dans les Yvelines, des expertises de terrain ont eu lieu mais la pression de la profession agricole sur les services de l'État a été de plus en plus forte. Cela a eu pour conséquence une grave dégradation du niveau de protection des points d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Dans le Val d'Oise, la situation est semblable à celle de la Seine-et-Marne, avec un travail de cartographie qui a été mis à mal dans certains cas par des pressions des représentants des syndicats agricoles. Certains linéaires hydrographiques absents de la carte IGN sont considérés de fait comme des fossés, ce qui représente un risque de perte considérable sur les écoulements de tête de bassin. Plusieurs expertises de terrain proposées par l'AFB n'ont pas été suivies. L'arrêté préfectoral définissant les points d'eau ZNT est de la même nature que celui de l'Essonne, provoquant les mêmes risques de dégradation.

Cette cartographie a donc abouti dans ces départements à une régression de la protection des milieux aquatiques.

A l'heure où la prise de conscience écologique est générale, cela va à l'encontre de la protection de l'environnement sur nos territoires et de la santé des citoyens, toutes deux déjà bien malmenées.

Les associations d'étude et de protection de la nature constituent maintenant le dernier rempart à cette disparition silencieuse de nos cours d'eau.



Amont de la Prédécelle, déclassé en fossé (Pecqueuse, 91)



La Salmouille (Gometz-la-Ville, 91)



Linéaire non nommé (Perthes, 77)

Texte et photos : Maria Villalta



source : essonne.fr

COMPTAGE DES CERFS AU BRAME

Les 20 et 27 septembre 2019, 2 soirées d'écoute des cerfs au brame ont eu lieu dans les environs de Vayres sur Essonne, réunissant adhérents de NaturEssonne et chasseurs de grand gibier locaux.

Comme à l'accoutumée, ces 2 comptages ont permis de réaliser des points d'écoute sur les communes de Vayres-sur-Essonne, Courdimanche, Maisse, Puiset-le-Marais, Valpuseaux, Bouville, D'Huisson Longueville, et de recenser respectivement 16 et 13 cerfs au brame.

Au-delà de ce volet plutôt "cynégétique", ces 2 soirées ont permis à une quinzaine d'adhérents de NaturEssonne de (re) découvrir ce moment fort de la vie sauvage des massifs forestiers du sud du département de l'Essonne, et de comprendre la forte sensibilité au dérangement des cerfs et biches durant cette période cruciale.

Au cours de ces deux soirées, les règles de bonne conduite ont été rappelées, et les participants ont été invités à les partager avec toutes les personnes souhaitant découvrir un jour ce moment fort de la vie de nos forêts.

Vincent Delecour



- rester sur les chemins à bonne distance des animaux
- fermer délicatement les portières lorsque l'on quitte le véhicule et lorsqu'on y remonte
- rester en dehors des parcelles forestières ou agricoles, publiques ou privées, sans tenter d'observer les animaux : "le brame ne se voit pas, il s'écoute"
- porter des vêtements non contrastés de couleur sombre
- s'abstenir de fumer et de discuter sur sites ou alors chuchoter
- ne pas utiliser de sources lumineuses type smartphones, frontales, lampes torches, phares de voitures ou autres (formellement interdit par la loi !) pour essayer de voir les animaux

APPLIQUÉES, CES RÈGLES LIMITENT LE DÉRANGEMENT DES ANIMAUX, MAIS NE L'ANNULE AUCUNEMENT.

AU COURS D'UNE SOIRÉE D'ÉCOUTE DU BRAME, IL EST IMPORTANT DE GARDER À L'ESPRIT QU'EN TANT QU'AUDITEURS, NOUS NE SOMMES PAS CHEZ NOUS, MAIS BIEN SUR LE TERRITOIRE D'ANIMAUX SAUVAGES.

RESPECTER CES CONSIGNES, C'EST RESPECTER LA FAUNE SAUVAGE.

Les invertébrés aquatiques

ANIMATION DU 20 AVRIL 2019 EN FORÊT DE SÉNART, AUTOUR DU MADEREAU

Animée par Maria et Rémi Villalta, cette sortie en forêt de Sénart a réuni 6 personnes.

Équipé d'une épuisette, Rémi a pu faire découvrir les taxons d'invertébrés aquatiques présents dans le Madereau (1), un cours d'eau extrêmement intéressant de la forêt de Sénart.

Les participants ont ainsi pu observer des individus de trichoptère de la famille des Limnephilidae, sous-famille des Limnephilinae (3 et 4). Ils construisent leurs fourreaux avec les éléments de leur habitat : des feuilles, des brindilles ici, mais cela peut être aussi avec des gravillons du substrat. Les trichoptères se nourrissent du biofilm présent sur le substrat, lui-même composé de diatomées : des algues microscopiques dont la coquille est composée de silice.



Les trichoptères sont aussi, pour ceux que l'on a observés, détritivores.

Nous avons également trouvé des gammares, des aselles, des éphémères et des plécoptères dont *Nemoura cinerea* (5), espèce ubiquiste de la famille des Nemouridae et *Brachyptera risii* (6) espèce découverte en 2017.

Le Madereau est la seule station d'Île-de-France abritant cette espèce. Elle est pourtant commune à l'échelle de la France. Elle de plaine et de moyenne

altitude.

Ce cortège d'espèces indique une bonne qualité d'eau sur ce cours d'eau.



Répartition française départementale *Brachyptera risii*



Données programme INVP 2000-2017

- Espèce citée de la seule littérature
- Espèce citée de la littérature et observée par l'inventaire
- Espèce observée par l'inventaire



Présence de *Brachyptera risii* en France [source : OPIE Benthos]



prélèvement en cours





LES TRAVERSÉES MANUELLES DE CRAPAUDS COMMUNS PAR DES BÉNÉVOLES PEUVENT-ELLES SAUVER LES POPULATIONS DE LA MORTALITÉ ROUTIÈRE ?

[Extrait d'un texte de David BEAUNE paru dans le Bulletin de la SHF n°171 3ème trimestre 2019]

Les amphibiens représentent deux tiers des animaux écrasés sur la route. Le comportement migratoire des crapauds lors de la reproduction les rend particulièrement vulnérables à cette mortalité routière. Avec 1 500 véhicules/jour, la probabilité d'écrasement d'un crapaud traversant une route départementale est de 40%, et cette mortalité pourrait faire décliner les effectifs de la population et affaiblir sa diversité génétique jusqu'à une probable extinction totale. De nombreux bénévoles participent à des opérations de sauvetage avec crapaudrôme et traversées manuelles des amphibiens pour faire baisser cette mortalité. Malgré ces efforts, plus de dix pour cent des crapauds sont écrasés. L'analyse de viabilité des populations montre que ce taux n'est pas viable pour une petite population de 500 individus. Seule l'installation d'un crapauduc avec crapaudrôme semble pouvoir pérenniser la conservation des populations affectées par les routes.



[...] En conclusion, "La seule mesure pérenne permettant de faire traverser la route par les amphibiens tout en évitant leur mortalité, ne semble être que l'installation d'un tunnel sous la route [appelé crapauduc s'il cible les crapauds]. Il n'y a pas d'autre alternative efficace pour le moment." Encore faut-il leur adjoindre un crapaudrôme assez long pour une bonne efficacité.

nos crapaudrômes

Comme chaque année depuis 2011 au **Val Saint-Germain** et depuis 2017 à **Morigny-Champigny**, les bénévoles de Natur'Essonne s'investissent dans la protection des amphibiens, pendant leur période de migration, grâce à l'installation de crapaudrômes réalisée avec l'aide des équipes du Conseil départemental.

Les dates d'installation et de retrait de ces

dispositifs varient selon les conditions météorologiques mais ils restent en place environ 3 mois.

Ces opérations, qui nécessitent une présence quotidienne (matin et soir), ont encore permis de préserver plus de 700 amphibiens et d'autres espèces présentes ponctuellement sur les sites.

NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN DE BÉNÉVOLES



L'opération "ETOILE D'EAU" a été lancée en mai 2019, à l'issue d'une rencontre entre des représentants du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, des représentants du PNR du Gâtinais, des chargées de mission et de plusieurs bénévoles de Natur'Essonne.

Il s'agit d'inventorier cette plante typique des zones humides temporaires actuellement menacée.

Un protocole a été mis en place, des lieux de prospection identifiés et définis, la coordination organisée. Il n'y avait plus qu'à se rendre sur le terrain, chacun plein d'espoir malgré les très fortes températures et la grande sécheresse.

Un rapport est en cours d'élaboration pour l'année 2019. Une soirée spéciale est envisagée pour que chaque participant puisse faire part de son expérience, de ses réussites ou de ses déceptions, et pour envisager la prochaine campagne de prospection.

Une brochure a été élaborée par Maxime BOULADOUX, stagiaire pendant cette période. Elle est disponible sur demande.

Soulignons que le projet est soutenu par le Conseil départemental.

"Voici 3 beaux échantillons d'étoile d'eau, taille XXL, trouvés dans un bassin de récupération des eaux de pluie (à sec actuellement, évidemment) à Égly aménagé depuis un an environ dans un grand lotissement.

Donc penser à contrôler ce type de site à l'occasion - les conditions d'alimentation en eau correspondent bien aux exigences de la plante..."

Georges Fouilleux - juillet 2019



Le groupe "gestion conservatoire"



Natura 2000 à l'école de la nature



L'école élémentaire Serge Lefranc de Saclas a sollicité NaturEssonne pour la réalisation d'une **animation pédagogique** autour des pelouses calcicoles (faune et flore) pour les élèves de CM1 et CM2 sur le site de Champ Brûlard.

Cette animation a eu lieu le 11 juin après-midi sous la forme d'un jeu de piste contenant 6 ateliers (boîtes mystères, charades, images du cycle de vie d'un papillon, etc.).

Les 27 élèves, qui étaient séparés en 3 groupes, devaient s'orienter grâce à la carte, suivre le cheminement et répondre aux questions sur chaque atelier avec la feuille de route qui leur était fournie.

Après avoir terminé, les groupes se sont rejoints à l'arrivée pour la restitution. Un carnet avec les réponses leur a été remis.

Ils ont pu apprendre ce qu'était une orchidée, découvrir le cycle de vie de l'Azuré du Serpolet, discerner des éléments présents sur les pelouses grâce au touché et connaître l'importance et l'intérêt des pelouses calcaires.

*Florine Paldacci
chargée d'études*



RESTONS ZEN ET APPRENONS À RESPECTR LA NATURE

La journée du 29 juin mêlant découverte des pelouses calcaires sur le site de Grand Champ à Saclas et yoga, était un moment de partage et de convivialité. Le programme fut chamboulé suite aux fortes chaleurs annoncées.

Nous avons donc commencé par une explication du site Natura 2000, suivie d'une découverte du milieu et des espèces. Lors de cette balade nous avons eu la chance de croiser les moutons, présents depuis quelques jours sur le site



dans le cadre du contrat Natura 2000 de pâturage. Nous avons continué cette matinée par une séance de yoga organisée par le club de yoga de Bondoufle. Cette matinée ayant creusé les appétits, nous avons terminé par un déjeuner sur l'herbe (à l'ombre !). Chacun avait apporté ou cuisiné un petit quelque chose que nous avons partagé autour des tapis de yoga.

Merci aux bénévoles de NaturEssonne et au club de yoga de Bondoufle pour cette journée d'échanges et découvertes.



Textes : Florine Paldacci, chargée d'études
Photos : Christine Prat

LES CHIROPTÈRES DE LA FOSSE-AUX-CARPES À DRAVEIL



Suite à un appel à projets de l'Agence des Espaces Verts (AEV), NaturEssonne a proposé de réaliser une animation de découverte des chiroptères dans le cadre de la **Nuit Internationale de la chauve-souris** sur le site de la Fosse aux Carpes à Draveil.

Cette animation s'est tenue le soir du 20 août avec 17 participants. Muni d'une *Batbox* (appareil de détection des ultrasons émis par les chauves-souris) nous avons pu détecter plusieurs individus et en observer en chasse au-dessus de nos têtes. D'après les fréquences émises il s'agissait de Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*). Celles-ci étaient en pleine chasse d'insectes autour du site.

Les petits comme les grands étaient ravis de découvrir l'écologie de ces mammifères volants mais également de pouvoir en observer et les « entendre » grâce au détecteur.



Florine Paldacci
chargée d'études



Des nouvelles de Maxime, stagiaire recidiviste

Après avoir effectué un stage avec l'association NaturEssonne durant la 1ère année de mon BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) j'ai eu l'occasion d'effectuer un nouveau stage cette année.

Durant ce 2ème stage j'ai eu l'opportunité de monter un projet d'animation basé sur les amphibiens. Je vais d'ailleurs mettre en place cette animation en mars 2020.

J'ai aussi pu encadrer un chantier nature : pour ce faire je devais réaliser une présentation du site et de Natura 2000, donner les instructions et veiller au bon déroulement de ce chantier.

De plus, pendant ces quatre semaines de stage j'ai assisté à des réunions, travaillé avec les bénévoles de l'association pendant des chantiers nature, apporté mon aide pour la rédaction de divers documents, notamment des comptes rendus de chantier.

Pour résumer, ces deux stages passés avec NaturEssonne furent très enrichissants. J'ai développé des compétences en matière de gestion d'habitats, sur le travail de chargé de mission, sur les amphibiens...

Je remercie encore NaturEssonne et toutes les personnes que j'ai pu rencontrer pour m'avoir accueilli si chaleureusement.

Maxime Tajan



Le 11 juin 2019, une **convention de partenariat** a été signée entre NaturEssonne et le Parc Naturel Régional de

la Haute Vallée de Chevreuse, avec pour objectif d'améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine naturel dans le cadre de la mise en œuvre de la charte. L'ensemble des groupes biologiques pourront être étudiés, mais plus particulièrement

- ✓ l'avifaune (Chouettes, Huppe fasciée, Pie grièche, Engoulevent)
- ✓ les chiroptères
- ✓ les amphibiens et les reptiles
- ✓ les odonates
- ✓ la flore des milieux humides et messicoles

Le partenariat relatif au suivi de la population de Chevêches d'Athéna sera renforcé.



Le Groupe botanique

SORTIE BOTANIQUE DU 1^{ER} JUIN 2019 - LA PLATIÈRE DE BELLEVUE À MOIGNY-SUR-ÉCOLE

Neuf participants se sont retrouvés, sous la conduite expérimentée de Françoise Le Berre, lors d'une matinée bien ensoleillée.

L'objectif de la sortie a été d'observer les plantes de la platière de Bellevue caractéristiques de ce type de milieu, ainsi que les étapes de transition entre le village de Moigny et le sommet de la platière.

À partir des rues de Moigny, on accède à la platière par un ancien chemin utilisé autrefois par les carriers exploitant le grès, tracé à travers la forêt dominée par les châtaigniers. Parmi les plantes herbacées le long de ce sentier, on peut citer des graminées : la mélisse à une fleur, la canche flexueuse, ainsi que quelques fougères : la fougère mâle, le polypode commun.

Sur la platière même, la strate arborescente est dominée par les chênes, et quelques îlots de pins sylvestres. La strate arbustive est très variée : aubépine, nerprun, néflier, fusain, prunellier. Elle sert de support à quelques plantes volubiles, notamment le tamier (herbe aux femmes battues).

Parmi les nombreuses plantes de la strate herbacée, on peut citer, le long du sentier plus ou moins ombragé : le

mélampyre des prés, la véronique à feuilles de chêne, la germandrée scorodoine, la renoncule bulbeuse, la campanule raiponce, l'anémone pulsatile, la mélitte à feuille de mélisse, une ombellifère rare, le peucedan des montagnes [*Oreoselinum nigrum*]. Les orchidées sont représentées par quelques pieds de platanthère (orchis des montagnes).



Dans les zones plus ensoleillées, souvent directement sur le grès, on peut citer des plantes assez spécifiques : l'épiaire dressée [*Stachys recta*], le ceterach [*Asplenium trichomanes* - fougère résistante à la sécheresse], l'hippocrepide à toupet, le silène visqueux (espèce protégée régionale).

Sur une zone déboisée récemment, la renouée des haies en profite pour s'installer en forte densité.

Une zone de la platière présente quelques mares temporaires, dont certaines contiennent

encore un peu d'eau, avec alors une forte concentration de têtards.

En conclusion, un aperçu de la végétation spécifique de ce milieu des platières, avec ses nombreuses particularités.



SORTIE BOTANIQUE DU SAMEDI 22 JUIN 2019 DU CÔTÉ DE BREUX

Par une très belle matinée, un petit groupe s'est retrouvé dans les environs de Breux pour étudier la flore de cette zone. Le circuit proposé a suivi un chemin de desserte des parcelles agricoles.

En complément des plantes, les participants ont aussi porté leur attention sur les papillons et les oiseaux, selon les aléas des rencontres du parcours.

Sur une première partie, le parcours suit des haies plus ou moins constituées, avec une végétation en place depuis plusieurs années. Parmi les plantes les plus fréquentes, on peut citer la grande ciguë, de nombreuses graminées (orge des rats, fromental, brome stérile...), des plantes formant des colonies denses comme la tanaïs, le sureau yèble, l'ortie brûlante, la saponaire...

Sur le chemin même, on relève des plantes particulièrement résistantes au piétinement, comme le paturin annuel, le ray grass vivace, la renouée des oiseaux.

Sur une autre partie du parcours, nous sommes en bordure des parcelles cultivées en céréales. Les plantes rencontrées sont alors soit des annuelles (mercuriale annuelle, chénopode blanc, buglosse des champs...)



Le long de certains bosquets, nous notons la présence de certaines espèces particulières, comme la luzerne lupuline, le millepertuis, le séneçon jacobée, la campanule raiponce....

La sortie n'a pas conduit à relever de plante à statut particulier, mais elle a permis une révision de plantes classiques de notre environnement quotidien.

SORTIE BOTANIQUE DU SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019 EN FORÊT DE CHEPTAINVILLE

La forêt de Cheptainville, en plein centre de l'Essonne, est très intéressante par la variété des espèces présentes. Propriété du Conseil Régional, elle occupe le sommet et les pentes d'une butte calcaire sur une centaine d'hectares.

Sous la conduite de Georges Fouilleux, le petit groupe de participants a suivi un circuit de sentiers à travers cette forêt, permettant d'apprécier les thèmes de la sortie. La reconnaissance des différentes essences d'arbres et d'arbustes, basée sur la feuille, les bourgeons, l'écorce, l'allure générale, a permis de caractériser notamment le chêne pédonculé, le hêtre, le charme, le merisier, l'érable champêtre, l'érable sycomore, le frêne, le châtaignier, le noisetier, la viorne lantane, le troène, l'aubépine, le fusain...

Le groupe s'est également intéressé aux différents stades de développement de ces végétaux : plants

en germination, jeunes arbres, adultes, et tous les problèmes rencontrés au cours de ce développement, avec la concurrence pour la lumière et l'espace. Il s'est enfin attardé sur les caractéristiques de la croissance de ces arbres, à la fois en épaisseur et en longueur.

En conclusion, le souhait est exprimé de revoir cette forêt à d'autres périodes de l'année pour en observer les différents aspects.



textes et photos : Georges Fouilleux



LES INTELLIGENCES ANIMALES

L'état des connaissances par les meilleurs experts, sous la direction de Yolaine de la Bigne. Éditions Ulmer. Août 2019. 223 pages.

Il s'agit d'un recueil de conférences données lors de l'Université d'été de l'animal, en août 2018, et de la 2^{ème} Journée mondiale des intelligences animales en février 2019, d'où un style plutôt parlé, mais plutôt agréable à lire.

Quelques têtes de chapitres : *les mille facettes de l'intelligence animale, les dessous de l'intelligence animale, crânes de piafs et autres têtes de Linottes, biomimétisme, l'intelligence des pieuvres, la fourmi simple robot biologique ou animal doté d'une intelligence collective, qui sont les poissons, ce que nous apprennent les peuples autochtones, les animaux homos, et si tu étais une abeille ?*

L'apprentissage, l'utilisation d'outils, l'échange d'informations, les capacités d'adaptation, et bien d'autres thèmes sont abordés dans ce livre.

S'inspirer du vivant pour repenser nos modèles économiques ? Sans doute, mais d'abord arrêter de considérer l'être humain comme seul capable d'intelligence... *"accepter que nous ne sommes qu'un des éléments d'une nature extrêmement complexe, dont nous ne connaissons encore pratiquement rien, mais dont notre survie dépend, est devenu crucial"*

OC



1^{ER} FÉVRIER 2020
3^{ÈME} JOURNÉE MONDIALE DES INTELLIGENCES ANIMALES À LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE DE LA VILLETTE À PARIS

Après une période climatique très perturbée pour la saison (froid, pluie, vent) nous avons bénéficié ce dimanche après midi, d'une météorologie plutôt clémente. Température agréable sous un ciel voilé avec de temps à autre de beaux passages ensoleillés. Il n'en fallait pas plus pour que papillons et petites bêtes montrent le bout de leurs ailes !...

Nous commençons notre parcours par le nouvel espace ouvert récemment au public. Les filets sont de suite en action. Dans ce milieu naturel fleuri, les papillons se partagent Gaillet commun *Galium mollugo*, Mélampyre des champs *Melampyrum arvense*, Genet des teinturiers *Genista tinctoria*, Sauge des prés *Salvia pratensis*, Vesce cracca *Vicia cracca*.



Mélampyre des champs



Sauge des prés



Genet des teinturiers



Vesce cracca

- ❖ Premier contact avec le Demi-Deuil *Melanargia galathea*, et le Céphale *Coenonympha arcania* deux espèces nouvellement écloses ... Puis arrive le Myrtil *Maniola jurtina*.



Le Demi-Deuil-ailes ouvertes



Le Demi-Deuil-ailes fermées



Le Céphale



Le Myrtil

Ces trois espèces n'ont qu'une génération par an. On dit de ces papillons qu'ils sont « univoltins ». Leur période de vol s'étend généralement de juin à août. Les populations du Demi-Deuil et du Myrtil peuvent être abondantes.

- ❖ Les chenilles du Bombyx disparate *Limantris dispar* se nourrissent des feuilles d'un chêne pubescent. En grand nombre la chenille est considérée comme nuisible. Le papillon adulte ne se nourrira pas. La femelle est aptère c'est-à-dire inapte à voler. Après l'émergence, le mâle partira à sa recherche avec une seule préoccupation : la survie de l'espèce.



Bombyx disparate - Chenille

- ❖ Rencontre de la Piéride de la Rave *Pieris rapae*



Caché dans la végétation, Un spécimen mâle de Citron *Gonepteryx rhamni* aux ailes très usées. Cette espèce univoltine se rencontre à toutes périodes de l'année. Record de longévité à l'état imaginal (environ 12 mois).



- ❖ Quelques Azurés, principalement des mâles reconnaissables à la couleur bleue du recto de leurs ailes. L'usure de celles-ci et l'état souvent défraîchi du papillon rendent l'identification difficile. Néanmoins nous déterminons l'Azuré bleu-céleste *lysandra Bellargus* sur la partie de pelouse rase et sèche alors que l'Azuré de la Bugrane *Polyommatus icarus* se rencontre plutôt parmi les hautes herbes de la prairie fleurie.



L'Azuré bleu-céleste



L'Azuré de la Bugrane



Azuré bleu-céleste femelle



L'Azuré bleu-céleste

Chemin faisant observation de quelques hétérocères, papillons dit-de-nuit, aux moeurs plutôt diurnes comme :

- ❖ Le Botys jaune-serin *Mecyna flavalis*
- ❖ La Panthère *Pseudopanthera macularia* ou
- ❖ La Doublure jaune *Euclidia glyphica* - Ci-contre

Puis, coléoptères et araignées s'ajoutent à la liste des observations. Ci-dessous

- ❖ Le Clytre à quatre points *Clytra quadripunctata*
- ❖ Le Lepture tacheté *Rutpela maculata*



le Botys jaune-serin



La Panthère



Le Clytre à quatre points



Le Lepture tacheté



La Doublure jaune

- ❖ En abordant la parcelle de pelouse calcaire, la végétation est plus rase, le sol plus sec.

Nous y rencontrons une belle population de Petite Violette *Boloria dia* espèce que nous n'avions pas encore vue au cours de notre balade. Présence également de quelques individus de Fadet commun *coenonympha pamphylus* qui peuvent se confondre avec le Céphale vu en début d'après-midi. Et identification d'un Collier-de-corail *Aricia agestis*.



Le Fadet commun



Le Collier-de-corail



La Petite Violette



Orchis Moustique ou Moucheron

Un peu plus loin, discussion autour d'un joli parterre d'orchidées :

- ❖ Orchis Moustique ou Orchis Moucheron ? Et bien ces deux noms vernaculaires sont attribués à une seule espèce : la belle *Gymnadenia conopsea* à l'odeur de vanille.

Cette journée se termine vers 17h autour du pot de l'amitié offert par Olivier et du gâteau préparé par Véronique

Merci à tous pour votre attentive et enthousiaste participation.

textes et photos : Christine Prat



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE "POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES"

Au sommaire :

- Un patrimoine naturel à partager
- Un patrimoine naturel à protéger
 - ◊ préserver la biodiversité
 - ◊ restaurer la fonctionnalité de la TVB
 - ◊ pérenniser et valoriser les écopaysages
 - ◊ valoriser la géodiversité
 - ◊ lutter contre le changement climatique
- Bilan financier
- organigramme
- revue de presse

MAMMIFÈRES SAUVAGES n° 77 (le magazine de la SFPEM)

Éditorial de Christian ARTHUR, président.

Au sommaire :

- SFPEM actus
- Actualités régionales
- Actualités nationales
- Carnivores
- Le dossier : Chat domestique et Biodiversité
- Chiroptères
- Petits Mammifères
- Mammifères marins
- Lectures et vidéos

UNICEMMAG n° 786 (le magazine de l'Union Nationale des Industriels de Carrières et Matériaux de Construction - octobre 2019)

NB - c'est le dernier numéro - les actualités seront désormais à consulter sur le site www.unicem.fr

À lire :

- l'édito du président sur l'avenir des déchets du bâtiment
- l'annonce de la publication d'un guide de référence pour protéger la biodiversité, dans le cadre de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)

L'ÉCHO DU PARC n° 80 (mai-août 2019)

Au sommaire (extraits) :

- Remettre l'Yvette dans son lit
- L'Aiguillage, une nouvelle Maison du Tourisme et de l'Ecomobilité
- des solutions pour protéger les plantes en période de canicule
- un Centre d'initiation à la nature pour les scolaires au cœur de la forêt de Rambouillet
- réconcilier la ville et la biodiversité
- randonner connecté dans les PNR
- Inventorier les éléments du patrimoine

INSECTES n° 194 (septembre 2019)

Au sommaire (extraits) :

- Pourquoi nos abeilles disparaissent
- la Scutigère véloce
- les insectes sociaux et leurs morts
- l'observatoire naturaliste de Philippe Haeringer dans la Drôme
- les insectes ingénieurs

LE COURRIER DE LA NATURE n° 314 (le magazine de la SNPN)

Au sommaire (extraits) :

- Conserver les habitats des tortues marines
- Concilier la conservation du patrimoine et la préservation de la biodiversité
- Mutualisme : la Belle-de-nuit et le Sphinx
- Explosion de biodiversité sur les îles Canaries
- Étangs et marais : méfions-nous de l'eau qui dort

LE COURRIER DE LA NATURE n° 317 (le magazine de la SNPN)

Au sommaire (extraits) :

- Échos actualité
 - ◊ maîtriser les feux pastoraux
 - ◊ le zooplancton gélatineux
 - ◊ urgence climatique aux pôles
 - ◊ les chauves-souris au Collège de France
 - ◊ l'agroforesterie à l'honneur à Montpellier
 - ◊ lutter contre les microbes nuit-il à la biodiversité ?
- Les membracides (ordre des hémiptères)
- Les récifs coralliens et les menaces qui pèsent sur les espèces marines
- Concilier agriculture et nature sauvage : le projet "Paysan de nature"

LE COURRIER DE LA NATURE n° 318 (le magazine de la SNPN)

Au sommaire (extraits) :

- Échos actualité
 - ◊ pelouses rases ou herbes folles ?
 - ◊ biodiversités du bassin atlantique outre-mer
 - ◊ une victoire contre le déterrage du Blaireau
 - ◊ le point sur la chasse à la Baleine au Japon
 - ◊ une bonne nouvelle pour le Vison d'Europe
- Le Pétrel des neiges
- Réensauvager la nature ? Exemple aux Pays-Bas
- Pullulation des "cochongliers" - introductions animales, une menace pour la biodiversité ?

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HERPETOLOGIQUE DE FRANCE n° 171

Au sommaire (extraits) :

- Les traversées manuelles de crapauds communs par les bénévoles
- Nouvelle liste taxinomique de l'herpétofaune de la France métropolitaine
- Analyse d'ouvrage : le genre *Triturus*
- Billet d'humeur et droit de réponse : "La science à tous prix...ou la science a tout pris ?"



ADHÉRER EN LIGNE, C'EST POSSIBLE :

Adhérer

<http://naturesonne.fr/index.php?id=7>

faire un don



<https://www.pro-natura-idf.fr/>

DEMANDEZ LE PROGRAMME !



DES NOUVELLES DE

CETTIA ÎLE DE FRANCE

"En ce mois de rentrée, l'ARB îdF lance sa nouvelle version de Cettia îdF, outil de saisie et de diffusion des données naturalistes en Île-de-France avec de nouvelles fonctionnalités accessibles dès la page d'accueil : des chiffres clefs vous informent sur les données contenues dans la base, des raccourcis vous permettent d'accéder en un clic aux fonctions principales et des actualités vous renseignent sur les dernières découvertes naturalistes marquantes, les nouvelles publications ou événements à venir.

L'outil a également bénéficié d'évolutions offrant une meilleure ergonomie pour la saisie et la recherche de données.

Innovation majeure, il est maintenant possible de saisir des relevés exhaustifs d'espèces sur des points d'écoutes (protocole EPOC pour les oiseaux) ou des transects d'observation (pour les papillons de jours et les orthoptères) de durée connue afin de contribuer à la collecte de données protocolées permettant d'établir les tendances d'évolution des populations.

Découvrez vite la toute nouvelle version de Cettia et participez à l'inventaire de la faune et la flore d'Île-de-France !"

<http://cettia-idf.fr/>

Source : Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF)



Journée Mondiale de l'Environnement
4 juin 2019
à l'EPS Barthélémy Durand à Étampes



dimanche 4 avril 2019
Au Parc Debussy-Champagne
à Juvisy-sur-Orge
NaturEssonne y était

LES BOURDONS INFECTÉS PAR LES ABEILLES



Des chercheurs ont récemment découvert que l'acarien parasite "Varroa", originaire d'Asie du sud-est, transmet un virus aux abeilles domestiques, qui à leur tour, par le biais du butinage, contaminent les abeilles sauvages, et les bourdons.

biais du butinage, contaminent les abeilles sauvages, et les bourdons.

"La mode de placer des ruches d'abeilles domestiques un peu partout pourrait bien causer davantage de dégâts que de bienfaits"

Au Cameroun, on a pu remarquer que cette contamination n'existe pas là où il n'y a pas eu de déforestation...

Source : Le Courrier de la Nature n°318

Photo : <http://infocongo.org/fr/le-varroa-menace-grave-sur-lapiculture-et-la-biodiversite-au-cameroun/>



Après avoir répondu à l'appel d'offre lancé sur la plate-forme des achats de l'état (PLACE) pour la poursuite de l'animation des sites Natura 2000 dont elle est en charge depuis 2005, **NaturEssonne a eu la satisfaction de recevoir la notification d'attribution de ce marché pour une nouvelle période de 3 ans (6/9/2019).**

Maria et Florine vont donc pouvoir assurer la continuité des tâches qu'elles mènent avec une grande maîtrise.

Qu'elles en soient ici remerciées.



Directeur de la publication : Christian Soebert.

Rédacteurs : Vincent Delecour, Odile Clout, Anna Even, Sébastien Foix, Georges Fouilleux, Martine Lacheré, Florine Paldacci, Christian Soebert, Maxime Tajan, Maria Villalta
Illustrations : Sophie Blondel, Sébastien Foix, Isabelle Jerry, Christine Prat, anonymes - Relecture : Martine Lacheré - Mise en page : Odile Clout - novembre 2019.

Les opinions émises dans les articles de La Lettre n'engagent que leurs auteurs